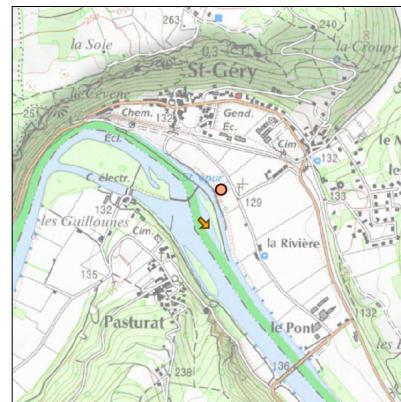
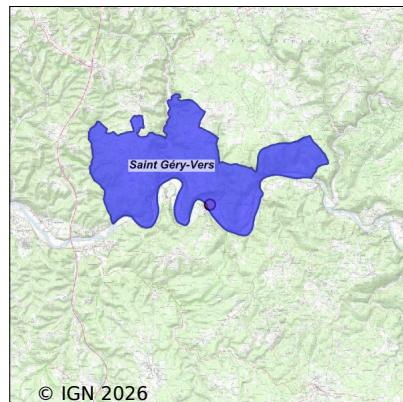


Système d'assainissement 2023

ST GERY

Réseau de type Séparatif



Station : ST GERY

Code Sandre	0546268V001
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT GERY VERS
Nom de l'exploitant	COMMUNE DE SAINT GERY VERS
Date de mise en service	juillet 1990
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	400 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	22 Kg/j
Charge nominale DCO	44 Kg/j
Charge nominale MES	28 Kg/j
Débit nominal temps sec	60 m3/j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Décantation physique, Lit bactérien
Filières BOUE	File 1: Lits de séchage, Digestion anaérobiose mésophile
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	587 163, 6 376 150 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - Le Lot

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

26% de Saint Géry-Vers depuis 2016

Observations SDDE

Système de collecte

Raccordés :

Données 2022 : 161 abonnés, avec une consommation annuelle d'eau potable de 12 828 m³, ce qui équivaut à environ 211 équivalents-habitants (EH) en prenant un taux de restitution de 90 %.

Raccordements notables :

- une gendarmerie, avec 6 habitations
- une école avec cantine (43 élèves en 2023)
- un bar restaurant (capacité : 120 couverts/jour ; équipé d'un bac à graisse)
- une aire de vidange de camping-cars

Nombre de déversements d'eaux usées constaté (trop-plein du poste de relevage du Pontet) : n.d.

Fonctionnement :

Dans l'optique de la protection de la rivière Lot et des usages sensibles liée aux activités aquatiques sur ce cours d'eau, la surveillance des points de déversements d'eaux usées pouvant impacter le milieu semble nécessaire. L'installation d'une télésurveillance sur le poste du Pontet et son trop-plein permettrait de sécuriser leur fonctionnement et de suivre les déversements éventuels. Un système complet de télésurveillance est en cours d'installation, cependant, à l'heure actuelle, seule une alarme sur le disjoncteur commun au poste du Pontet et à la station existe pour la partie réseau.

Entretien :

Les postes de relevage du Pontet et de la gendarmerie bénéficient d'un suivi et d'un entretien adaptés (nettoyage environ tous les 15 jours). Un hydrocureur intervient une fois par an pour un nettoyage plus complet du réseau et des postes de relevage.

Station d'épuration

Remplissage :

Dès après les trois dernières mesures d'autosurveillance (2018 à 2022), la charge organique est estimée à environ 138 EH (38% de la capacité nominale) et la charge hydraulique est estimée à 157 EH (43% de la capacité nominale).

Entretien :

L'entretien des ouvrages est satisfaisant. Cependant, une attention particulière est à porter au niveau du sprinkler du lit bactérien afin d'éviter les bouchages et la mise en charge du décanteur-digesteur.

Pour sécuriser le fonctionnement, il pourrait être envisagé d'installer une poire de niveau haut sur le by-pass du décanteur-digesteur afin qu'une alarme permette à l'exploitant d'intervenir rapidement.

D'autre part, le remplacement de la cloison latérale fortement dégradée du caisson de rétention des déchets non dégradables présent sur l'alimentation du décanteur-digesteur est prévu. Cette opération permettra une meilleure rétention des flottants et ainsi limitera les risques de bouchage du sprinkler.

A noter que l'alimentation électrique de la station disjoncte régulièrement en cas d'orage (en mai, juin et septembre cette année). Il serait souhaitable de sécuriser l'installation.

Fonctionnement :

Le prélèvement réalisé en mars sur les eaux traitées montre une qualité du rejet qui ne respecte pas les exigences réglementaires. On note un très léger dépassement sur le paramètre DBO5 (36 mg/l pour un seuil à 35 mg/l).

En période de nappe haute et par temps de pluie, le niveau du Lot monte, ce qui a pour conséquence un écoulement plus difficile dans le canal de sortie qui peut rapidement être submergé.

Un effondrement de la berge au niveau du canal de l'écluse pourrait être à l'origine de ce phénomène. Si des travaux doivent être engagés, la DDT doit être informée pour donner son autorisation.

Afin dévier un lessivage du lit bactérien, l'exploitant adapte régulièrement le réglage de la recirculation en fonction d'une estimation globale des débits entrants (diminution par temps de pluie, augmentation par temps sec).

La mise en place d'un système de télésurveillance complet est à l'étude. Pour le moment, seules deux alarmes sont programmées, avec un report vers le service d'assainissement de la collectivité : celle liée au disjoncteur cité plus haut, ainsi qu'une alarme de niveau trop-haut sur le poste de relevage en tête de station.

Autosurveillance :

Les mesures d'autosurveillance sont réalisées par le SYDED tous les deux ans. Les analyses sont confiées à un laboratoire d'analyse agréé indépendant.

Impact visible sur le milieu récepteur :

Néant.

Usages sensibles en aval du système d'assainissement :

Loisirs aquatiques tout au long du Lot. En cas de dysfonctionnement, le risque de déclassement est faible sur la baignade officielle de Cahors.

Sous produits

Production théorique :

33 m³/an, soit 1,66 tonne de matières sèches (ratios utilisés : 240 l/EH/an et 12 kg MS/an/EH), en prenant en considération la charge organique moyenne depuis les trois dernières mesures d'autosurveillance (138 EH).

A partir de la charge attendue estimée avec la consommation en eau potable des raccordés (211 EH), on aurait une production théorique de boues de 51 m³/an, soit 2,53 tonnes de MS.

Production réelle :

La production de boues mesurée sur le terrain en 2023 est d'environ 42 m³ à 45 g/L de concentration moyenne en MS, ce qui représente environ 1,89 tonne de MS par an.

Filière d'élimination :

Les boues sont évacuées sur la station de traitement des eaux usées de Cahors. Une analyse de boues est réalisée préalablement à ces évacuations.

Quantité évacuée :

Deux évacuations de boues ont été réalisées en 2023 : la première en avril avec 25 m³ à une concentration en MS de 42 g/L, puis fin octobre avec 20 m³ à une concentration de 52 g/L, soit 2,09 tonnes de MS.

Remarque sur l'évacuation des boues :

Depuis quelques temps, on note l'absence de chapeau de boues au moment des visites. En effet, celui-ci est pompé par camion hydrocureur et évacué sur le lit de séchage. Cette opération, réalisée pour gagner en confort d'exploitation, n'est pas recommandée, en effet la reprise de ces boues à partir du lit de séchage pourrait sauver fastidieuse et coûteuse. Si elle est néanmoins réalisée, il est nécessaire d'estimer le volume de chapeau de boue évacué en dehors des périodes prévues de vidange des boues stockées dans le décanteur-digesteur en évaluant son épaisseur avant évacuation, et de reporter cette information sur le carnet d'exploitation. En effet, il doit être pris en compte dans le calcul de la production de boues afin d'ajuster le calendrier des évacuations et de respecter la réglementation.

Données chiffrées

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	28,5 m3/j	47 %			28,5 m3/j	
DBO5	11,1 Kg/j	50 %	390 mg/l	81 %	2,1 Kg/j	73 mg/l
DCO	33 Kg/j	75 %	1 160 mg/l	79 %	7 Kg/j	247 mg/l
MES	14,8 Kg/j		520 mg/l	83 %	2,6 Kg/j	90 mg/l
NGL	3,7 Kg/j		131 mg/l	36 %	2,4 Kg/j	83 mg/l
NTK	3,7 Kg/j		131 mg/l	40 %	2,2 Kg/j	78 mg/l
PT	0,4 Kg/j		14,4 mg/l	8,5 %	0,4 Kg/j	13,2 mg/l

Problèmes rencontrés en 2023

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
... à l'atteinte des performances européennes	Non
... à l'autosurveillance	Non
... à l'exploitation des ouvrages	Non
... à la production des boues	Non
... à la vétusté	Non
... à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0546268V001>